



Assemblée générale

Distr. générale
10 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 166 de l'ordre du jour

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 8 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères de la République kirghize le 8 octobre 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kamil **Baialinov**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2001 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Kirghizistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration publiée par le Ministère des affaires étrangères
de la République kirghize le 8 octobre 2001**

Hier soir, le 7 octobre 2001, les forces armées des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec l'appui d'autres pays, ont lancé une opération antiterroriste en Afghanistan.

Le Ministère des affaires étrangères de la République kirghize déclare à ce propos que le Kirghizistan, se fondant sur les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001) du Conseil de sécurité, est en faveur d'une opération antiterroriste internationale.

De toute évidence, il est indispensable que la communauté internationale tout entière entreprenne résolument des actions pour anéantir le terrorisme et les foyers qui l'alimentent. Le terrorisme doit recevoir le châtiment correspondant à ses actes. Il faut mettre fin au terrorisme.

Il est regrettable que le mouvement des Taliban n'ait pas livré les organisateurs présumés des actes terroristes, comme le leur demandaient les États-Unis d'Amérique et la communauté internationale.

Par ailleurs, le Kirghizistan ne considère pas l'opération antiterroriste comme une guerre contre la religion musulmane ni contre le peuple afghan. Le terrorisme international n'a pas d'appartenance religieuse, ni d'appartenance nationale.

Le Kirghizistan espère que les mesures qui s'imposent seront prises pour éviter que les actions antiterroristes ne causent des victimes parmi la population civile de l'Afghanistan et n'aggravent la crise humanitaire dans le pays.

Le Kirghizistan souhaite que l'Afghanistan devienne un État pacifique, neutre et amical et il est également d'avis qu'il est indispensable que la communauté internationale fasse en sorte que règnent dans le pays les conditions requises pour que le processus de règlement afghan puisse se dérouler de façon pacifique et que la réconciliation nationale se fasse sur la base de la création d'un gouvernement de coalition de composition étendue, ayant le pouvoir d'agir, représentatif des intérêts du peuple afghan tout entier et entretenant des relations amicales avec les pays voisins.

C'est au peuple afghan qu'il appartient de jouer un rôle décisif à cet égard, de même qu'aux pays de la région et aux pays intéressés sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.